

Sous la direction de

Mathias FORTEAU
Jean-Marc THOUVENIN

TRAITÉ _____
DE DROIT
INTERNATIONAL
DE LA MER

Préface de

Tullio TREVES

CEDIN

EDITIONS A. PEDONE

PRÉFACE

Pourquoi un traité du droit international de la mer ? Et pourquoi un traité en français ? Ce sont les questions qui surgissent immédiatement devant cet imposant volume.

L'utilité d'un examen détaillé et systématique du droit international de la mer, ce que l'idée même de traité suggère, me paraît évidente. Le droit international de la mer a fait l'objet d'interminables efforts de codification couvrant, avec des courtes interruptions, un demi-siècle, de la conférence de la Société des Nations de 1930 à la conclusion de la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982. A la suite de ce processus, la communauté internationale se trouve maintenant dotée d'un instrument de base, d'un point de référence incontournable pour toute question de droit de la mer. Cet instrument est la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, entrée en vigueur en 1994. Elle est aujourd'hui obligatoire pour 168 Etats, y compris l'Union européenne et même les Etats qui n'y sont pas parties, comme notamment les Etats-Unis, s'y réfèrent régulièrement.

Un traité du droit international de la mer – trente-cinq ans après l'adoption de la Convention et plus de vingt ans après son entrée en vigueur – se doit de ne pas se limiter à un examen approfondi de ce texte. Une pratique étendue des Etats et des cours et tribunaux internationaux requiert maintenant que l'analyse des questions de droit international de la mer s'étende au-delà de la Convention.

Une jurisprudence abondante donne une perspective nouvelle à l'étude du droit international de la mer. Elle provient non seulement des organes prévus par la Convention, la Cour internationale de Justice, le Tribunal international du droit de la mer et les tribunaux arbitraux mentionnés à l'annexe VII, mais aussi d'autres cours et tribunaux internationaux, notamment la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour et le Tribunal de première instance de l'Union européenne, et de nombreuses institutions judiciaires internes.

De plus, de nouveaux instruments internationaux sont venus s'ajouter à la Convention – souvent liés à celle-ci par des références croisées et par l'emprunt par ces nouveaux instruments des mécanismes de règlement des différends prévus par la Convention. Au nombre des instruments internationaux récents qu'on ne peut oublier se trouvent également les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du chapitre VII de la Charte, notamment en matière de piraterie et de transport par mer d'armes de destruction massive. En outre, les Etats – et l'Union européenne – se sont rendus compte des implications des obligations prévues par la Convention pour le droit interne. Dans la plupart des Etats s'est développé ainsi un réseau complexe de lois,

PRÉFACE

règlements, pratiques administratives, dont la compatibilité avec la Convention peut quelquefois faire l'objet de doutes.

Tous ces développements indiquent que la Convention reste au centre du droit international de la mer mais qu'elle n'est point isolée. L'examen de n'importe quelle question de droit international de la mer doit aujourd'hui faire appel à une multitude de sources internationales et internes, y compris de l'Union européenne. Cela vaut pour ce qui est de l'examen scientifique du droit international de la mer, qu'il est devenu absurde de considérer comme un système se suffisant à lui-même (*self contained regime*). Cela vaut d'autant plus pour l'application pratique et judiciaire de ce droit dans l'optique de laquelle aux questions surgissant de la pluralité de sources de droit matériel s'ajoutent celles concernant la compétence et les conflits de compétence qui surgissent de la pluralité des règles sur la solution des différends et de la pluralité de cours et tribunaux internationaux.

Un traité qui envisage le droit international de la mer dans cette perspective, un traité de la post-codification, est aujourd'hui une entreprise scientifique nécessaire et utile dans une perspective pratique et non seulement académique. Le droit international de la mer intéresse de plus en plus non seulement les praticiens du droit international public qui voient se multiplier les affaires portant sur cette branche du droit, mais aussi les praticiens agissant devant les juridictions internes, de l'Union européenne ainsi que des droits de l'homme.

Mais pourquoi un traité en langue française ? L'anglais – on ne saurait le cacher – est devenu la langue la plus utilisée dans les négociations et les différends internationaux, ainsi que celle qu'utilisent la plupart des auteurs dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui s'occupent de droit international. Et c'est en anglais que sont rédigés les deux ouvrages collectifs concernant le droit de la mer les plus récents : le *Oxford Handbook of the Law of the Sea* paru en 2015 et le Commentaire de la Convention du droit de la mer dirigé par Alexander Proelss paru en 2017. Cela nonobstant, ou peut-être à cause de cela, il est important que la doctrine du droit de la mer, française ou non, continue à utiliser le français. Il y a là une nécessité juridique et une nécessité de tradition doctrinale.

La nécessité juridique réside dans le fait que la convention des Nations Unies sur le droit de la mer a un texte français qui fait foi, comme le texte anglais et ceux dans les autres langues officielles des Nations Unies. Souvent l'analyse comparée des textes dans les différentes langues officielles porte à l'éclaircissement de leur signification. En outre, le français est langue officielle de la Cour internationale de Justice et du Tribunal international du droit de la mer. Il serait regrettable que les juges et les plaideurs ne puissent puiser pour leur préparation dans des ouvrages complets et à jour dans la langue qu'ils sont en droit d'utiliser dans leurs délibérations et plaidoiries.

La nécessité dérivant de la tradition culturelle est, à mon avis, encore plus importante. C'est en français qu'est rédigé le monumental *Droit international public de la mer* de Gilbert Gidel, l'ouvrage qui a dominé la doctrine dans la période entre la conférence de la Haye de 1930 et celle de Genève de 1958. C'est en français que René-Jean Dupuy et Daniel Vignes invitèrent un groupe international et multilingue d'auteurs, la plupart desquels avaient participé à la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à contribuer au *Traité du droit international de la mer*, paru en 1985. La littérature en français sur le droit international de la mer a été florissante au cours des décades suivant l'adoption de la Convention de 1982. On ne saurait oublier, parmi d'autres ouvrages, l'imposant (et malheureusement inachevé) livre de Laurent Lucchini et Michel Voelkel sur *Le droit de la mer* dont trois volumes sont parus entre 1990 et 1996 et les travaux pour la plupart en français de l'Association internationale du droit de la mer, fondée par Daniel Vignes, et de l'Institut du droit économique de la mer de Monaco, fondé par Laurent Lucchini et aujourd'hui animé par Annick de Marffy-Mantuano. La publication d'un traité du droit international de la mer de nouvelle génération, dirigé par des spécialistes reconnus du droit international, mais qui n'ont pas vécu l'expérience de la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, est ainsi un développement naturel et opportun. Et il est aussi naturel et opportun que l'équipe réunie pour la rédaction des chapitres soit composée pour la plupart de jeunes chercheurs et universitaires français, mais sans exclure quelques autorités des générations les moins jeunes et un bon nombre de collaborateurs non-français et non-francophones.

Le résultat des efforts de Mathias Forteau et Jean-Marc Thouvenin et de leur équipe est un *Traité de droit international de la mer* qui correspond aux nécessités d'un temps où la Convention de 1982, tout en restant au centre du système, coexiste avec d'autres instruments portant sur le droit de la mer, avec une pratique de plus en plus abondante et qui voit un enchevêtrement avec d'autres secteurs du droit international. Le lecteur de ce Traité y trouvera les analyses nécessaires de la Convention ; il y trouvera une attention privilégiée aux aspects institutionnels concernant non seulement les institutions établies par la Convention, mais aussi d'autres institutions ayant un rôle dans le droit de la mer. Au nombre de celles-ci, l'Union européenne fait l'objet de développements particulièrement détaillés. Les reflets sur le droit interne (il n'était pas possible de s'aventurer dans un examen comparé étendu) sont limités à un chapitre exemplaire sur la France. Les sujets les plus actuels, et non envisagés par la Convention de 1982, tels que le régime des ressources génétiques des mers au-delà des limites de la juridiction nationale, l'impact des changements climatiques, l'acidification des océans, font l'objet de beaucoup d'attention dans les différents chapitres du Traité. Dans une partie finale le lecteur trouvera un examen détaillé – ce qui est nouveau dans les ouvrages généraux sur le droit international de la mer – des rapports entre le droit international de la mer et d'autres branches du droit international : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le droit humanitaire, les sanctions, le droit international économique et social, la protection de l'individu, le droit aérien. Les relations

PRÉFACE

avec le droit de l'environnement et le droit de l'Union européenne sont traitées lors de l'examen des aspects pertinents du droit de la mer.

Le présent Traité est ainsi un instrument de recherche et d'enseignement qui examine une branche ancienne du droit international dans une perspective actuelle. Les chercheurs, pas seulement français, y trouveront les orientations et les informations nécessaires dans une perspective qui est celle du temps présent où la pratique des États et des juridictions internationales met à l'épreuve les résultats d'un demi-siècle d'efforts de codification.

TULLIO TREVES

*Professeur à l'Université de Milan, Ancien juge au TIDM,
Membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye*

LISTE DES AUTEURS

- Niki ALOUPI, Professeur à l'Université de Strasbourg
- Michele AMERI, Juriste, Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS), Bureau des affaires juridiques des Nations Unies
- Pierre D'ARGENT, Professeur ordinaire à l'Université de Louvain (UCL), membre associé de l'Institut de droit international, avocat au barreau de Bruxelles, *Special counsel* du cabinet Foley Hoag
- Hervé ASCENSIO, Professeur à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
- Mariano J. AZNAR, Professeur à l'Université Jaume I, Espagne
- Bénédicte BEAUCHESNE, Maître de conférences HDR à l'Université Paris VIII, membre du CEDIN
- Affef BEN MANSOUR, Docteur en droit public, avocat au Barreau de Paris
- Marjorie BEULAY, Chargée d'enseignements, membre du CEDIN
- Pierre BODEAU-LIVINEC, Professeur à l'Université Paris Nanterre
- Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Professeure à la Faculté de Droit de l'Université de Genève, Membre associée de l'Institut de droit international
- Juliette BOULOY, Doctorante, membre du CEDIN
- Clémentine BORIES, Maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN
- Lucius CAFLISCH, Professeur honoraire (IHEID), ancien juge de la Cour européenne des droits de l'homme, ancien membre de la Commission du droit international des Nations Unies
- Leonardo DE CAMARGO SUBTIL, Doctorant en droit international à l'Université de Genève
- Jean COMBACAU, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, Paris II
- Patrick DAILLIER, Professeur émérite, Université Paris Nanterre, membre du CEDIN
- Jean-François DOBELLE, Ambassadeur, Ministre plénipotentiaire
- Marina EUDES, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN
- Rolf Einar FIFE, Ambassadeur de Norvège en France, Ancien directeur général des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères de Norvège (2002-2014)
- Mathias FORTEAU, Professeur à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN, ancien membre de la Commission du droit international des Nations Unies

LISTE DES AUTEURS

- Adrien FOULATIER, Doctorant et ATER à l'Université Paris Nanterre,
membre du CEDIN
- Habib GHÉRARI, Professeur à Aix-Marseille Université, CERIC-UMR DICE 7318
- Gabriele GOETTSCHÉ-WANLI, Directrice de la Division des affaires maritimes
et du droit de la mer (DOALOS), Bureau des affaires juridiques des Nations Unies
- Facundo M. GÓMEZ PULISICH, Docteur en droit international (IHEID), Avocat,
Faculté de droit, Université de Buenos Aires
- Victor GRANDAUBERT, Doctorant et ATER à l'Université Paris Nanterre,
membre du CEDIN
- Sophie GROSBON, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre,
membre du CEDIN
- Khagani GULIYEV, Docteur de l'Université de Strasbourg
- Gwenaëlle LE GURUN, Juriste au Secrétariat de l'Autorité internationale
des fonds marins
- Nabil HAJJAMI, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN
- Elie JARMACHE, Chargé de mission au Secrétariat général de la mer (France)
- Maurice KAMTO, Professeur de droit international, ancien membre de la Commission
du droit international des Nations Unies, membre de l'Institut de droit international
- Syméon KARAGIANNIS, Professeur de droit public, Université de Strasbourg
- Yann KERBRAT, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)
- Hyun Jung KIM, Assistant Professeur à l'Université Yonsei (Corée du sud)
- Marcelo G. KOHEN, Professeur de droit international à l'IHEID,
Membre titulaire et secrétaire général de l'Institut de droit international
- Robert KOLB, Professeur de droit international public à l'Université de Genève
- Dr. Bjørn KUNOY, Jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères
et du commerce des Îles Féroé
- Evelyne LAGRANGE, Professeur de droit public, École de droit de la Sorbonne,
IREDIES, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Franck LATTY, Professeur à l'Université Paris Nanterre, directeur du CEDIN,
Secrétaire général de la branche française de l'*International Law Association*
- Rachel LUCAS, Doctorante contractuelle au CEDIN, Université Paris Nanterre
- Annick DE MARFFY-MANTUANO, Présidente du Conseil scientifique de l'Institut
du droit économique de la mer (INDEMER), Monaco, ancienne Directrice
de DOALOS (Nations Unies)
- Stéphanie MILLAN, Docteure en droit public, chercheuse associée au CEDIN
- Alina MIRON, Professeure à l'Université d'Angers

TRAITÉ DE DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Michel MONTJOIE, Docteur en droit public, chercheur au CEDIN

Daniel MÜLLER, Avocat à la Cour, Docteur en droit

Francesco ORREGO VICUÑA, Professeur de droit international, Juge et arbitre international, Directeur honoraire de l'Université d'Heidelberg Centre pour l'Amérique latine

Esa PAASIVIRTA, Conseiller juridique, Commission européenne (Bruxelles), Professeur adjoint, Université d'Helsinki

Alain PELLET, Professeur émérite de l'Université Paris Nanterre, ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies, membre de l'Institut de droit international, membre du CEDIN

Marjolaine ROCCATI, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre

Charlotte SALPIN, Juriste à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques des Nations Unies

Benjamin SAMSON, Doctorant au CEDIN, Université Paris Nanterre, consultant en droit international

Louis SAVADOGO, Juriste au Greffe du Tribunal international du droit de la mer, Maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise

Guillaume LE SOURD, Spécialiste des systèmes d'information géographique, Nations Unies

Virginie TASSIN, Avocat à la Cour (Barreau de Paris), Docteur en droit (Melbourne & Sorbonne)

Jean-Marc THOUVENIN, Professeur à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN, Secrétaire général de l'Académie de droit international de la Haye

Dire TLADI, Professeur de droit international à l'Université de Pretoria, membre de la Commission du droit international des Nations Unies

Béatrice TRIGEAUD, Docteur en droit international public, Université Panthéon-Assas Paris 2, IHEI, Avocat

Muriel UBÉDA-SAILLARD, Professeur à l'Université Lille 2, membre associée du CEDIN

Sir Michael WOOD, Membre de la Commission du droit international des Nations Unies

SOMMAIRE

I.

LES SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

- Chapitre 1. Le droit international général de la mer
- Chapitre 2. Les modes de production contemporains du droit international de la mer
- Chapitre 3. Le droit international de la mer du point de vue du droit français

II.

LES SUJETS DU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

- Chapitre 1. Les Etats
- Chapitre 2. Les organisations internationales
- Chapitre 3. Les personnes privées

III.

LES ESPACES MARINS

- Chapitre 1. Typologie des espaces marins
- Chapitre 2. Les limites des espaces marins

IV.

LES ACTIVITES EN MER

- Chapitre 1. La navigation
- Chapitre 2. L'exploitation des ressources halieutiques (la pêche)
- Chapitre 3. L'exploitation des ressources biologiques non halieutiques
- Chapitre 4. L'exploitation des ressources des fonds marins et de leur sous-sol
- Chapitre 5. La protection de l'environnement marin
- Chapitre 6. Les activités scientifiques
- Chapitre 7. Le développement et le transfert des techniques marines
- Chapitre 8. Statuts juridiques des Etats sans littoral et des Etats géographiquement désavantagés
- Chapitre 9. La protection du patrimoine culturel subaquatique

V.

LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

- Chapitre 1. La police de la mer
- Chapitre 2. Le règlement des différends

VI.

DROIT DE LA MER ET AUTRES BRANCHES DU DROIT INTERNATIONAL

- Chapitre 1. Droit de la mer et droit du maintien de la paix et de la sécurité internationales
- Chapitre 2. Droit de la mer et droit international économique et social
- Chapitre 3. Droit de la mer et protection internationale de l'individu
- Chapitre 4. Droit de la mer et droit aérien

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	3
Liste des auteurs.....	7
Table des sigles et des abréviations.....	11
Sommaire.....	21

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Enjeux du droit international de la mer contemporain.....	24
Le « nouveau droit international de la mer ».....	26
Le droit international de la mer, un droit en constante évolution.....	29
Objet du présent ouvrage.....	30
Plan de l'ouvrage.....	31

PREMIÈRE PARTIE

LES SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Chapitre 1. Le droit international général de la mer.....	35
Section 1. Du droit coutumier aux premières tentatives de codification.....	35
§1. Le droit coutumier « classique ».....	36
A. Développement historique du droit de la mer.....	37
1. <i>Pratiques unilatérales et conventionnelles</i>	37
2. <i>Le rôle de la doctrine</i>	39
B. Caractère rudimentaire du droit international coutumier au début du XX ^{ème} siècle.....	41
§2. Les premières tentatives de codification.....	43
A. Développement des travaux de codification privée.....	43
B. L'échec des premières tentatives de codification publique.....	44
1. <i>La Conférence de la SdN de 1930</i>	44
2. <i>Les travaux de l'OEA</i>	45
C. Les conventions de Genève de 1958.....	45
1. <i>Les travaux préparatoires de la CDI</i>	45
2. <i>La première conférence des Nations Unies sur le droit de la mer : les conventions de Genève</i>	46
3. <i>Les suites des conventions de Genève : l'échec de la deuxième et le lancement de la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer</i>	47
§3. Les conventions de Genève : statut contemporain.....	48
A. Les conventions de Genève et la coutume.....	48
1. <i>Contenu coutumier des conventions de Genève</i>	48

TABLE DES MATIÈRES

2. Remise en cause des conventions de Genève par la coutume subséquente	50
B. Les conventions de Genève et la convention de Montego Bay.....	51
1. Prolongement.....	51
2. Prévalence	52
Section 2. La convention de Montego Bay	54
§1. Une gestation laborieuse dans un contexte international tendu.....	55
A. Le Comité des fonds marins, organe préparatoire de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	56
B. Une conférence de plénipotentiaires hors normes (1973-1982).....	57
§2. La Convention : une œuvre juridique monumentale au contenu inégal.....	58
A. Les fondations conceptuelles de la Convention.....	59
B. Survol des dispositions les plus remarquables de cet instrument juridique complexe.....	60
1. Les espaces marins, leurs limites et les droits y afférant	60
2. Les droits de navigation et de passage.....	61
3. La protection et la préservation de l'environnement marin.....	62
4. La réglementation de la recherche scientifique marine	63
5. Un système obligatoire de règlement des différends	64
6. L'établissement de trois institutions.....	64
a. L'Autorité internationale des fonds marins (articles 156 à 185).	64
b. La Commission des limites du plateau continental (annexe II).....	64
c. Le TIDM (annexe VI).....	65
C. Les imperfections de cet instrument et les solutions offertes	65
1. L'Accord d'application de la partie XI.....	66
2. L'Accord d'application sur les stocks chevauchants	66
Section 3. Le rôle contemporain du droit international coutumier	68
§1. Identifier les règles du droit international coutumier de la mer.....	70
§2. Importance du droit international coutumier dans le droit de la mer contemporain	73
A. Droit international coutumier et non-parties à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	73
B. Droit international coutumier et questions non régies par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	74
C. Droit international coutumier et interprétation et application de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	75
D. Le droit international coutumier peut réviser ou supplanter les règles établies dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	76
E. Le droit international coutumier peut conduire à de nouvelles dispositions conventionnelles	76
F. L'existence parallèle du droit international coutumier et de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	77
Section 4. Le rôle de la jurisprudence internationale	77
Une source de droit au-delà de sa fonction auxiliaire traditionnelle.....	77
Une jurisprudence historique ouvrant la voie aux aspects conceptuels et techniques de l'avenir	78

Avancées et reculs dans la jurisprudence de la CPJI	80
Liberté et responsabilité dans le droit régissant la navigation internationale :	
contribution de la CIJ et du TIDM	81
Le rôle innovateur de la technique des lignes de base droites	84
Des difficultés jurisprudentielles concernant la conservation des ressources	85
La recherche graduelle de la protection environnementale	87
Le début critiquable de la délimitation maritime à la CIJ	88
Sécurité et prévisibilité dans la délimitation maritime	89
Une méthodologie uniforme pour la délimitation maritime	91
Le début d'une délimitation du plateau continental au-delà de la ZEE	92
Des variations méthodologiques qui demandent de nouvelles corrections	93
Une équité équilibrée et raisonnable permettant la nécessaire adaptation dans le cadre du droit	94
Section 5. Le rôle de l'équité	95
§1. Le concept d'équité	95
§2. L'équité dans la convention sur le droit de la mer de 1982	97
A. Renvoi global aux circonstances de l'espèce	98
1. <i>Mise en balance ouverte ; tout opérateur</i>	98
2. <i>Conclusion d'accords spéciaux ; législateur partiel</i>	100
B. La représentation géographique équitable	103
C. La répartition équitable de contributions et d'avantages	104
§3. Conclusion	105
Chapitre 2. Les modes de production contemporains du droit international de la mer	107
Section 1. Le rôle des Nations Unies	107
§1. Mandat de l'Assemblée générale consistant à assurer le suivi des questions liées aux océans et au droit de la mer	109
§2. Questions liées aux océans et au droit de la mer étudiées par l'Assemblée générale	110
A. Le rôle du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer des Nations Unies	112
B. Mécanisme régulier de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio- économiques	115
C. Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones au-delà des limites de la juridiction nationale	117
§3. Les questions relatives à la viabilité de la pêche devant l'Assemblée générale	119
A. La pêche hauturière au filet dérivant de grande dimension	121
B. L'accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants	122
C. Effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et viabilité à long-terme des stocks de poissons des grands fonds	123
Section 2. Le rôle des entités établies par la convention de Montego Bay	127
§1. La Commission des limites du plateau continental	128

TABLE DES MATIÈRES

A. Nature.....	129
B. Composition.....	130
C. Compétence.....	131
D. Procédure.....	132
§2. Le TIDM.....	133
A. Composition.....	133
B. Fonctionnement.....	134
C. Compétence.....	134
D. Procédure.....	137
E. Jurisprudence.....	138
1. <i>Saisie conservatoire</i>	138
2. <i>Délimitation maritime</i>	139
3. <i>Avis consultatifs</i>	140
§3. L’Autorité internationale des fonds marins.....	141
A. Nature.....	141
B. Composition.....	141
C. Compétences de l’Autorité.....	145
1. <i>Compétence matérielle</i>	145
2. <i>Recherche scientifique marine et protection de l’environnement marin</i>	147
D. Ressources minérales.....	147
E. Compétence géographique.....	148
Section 3. Les modes de production des instruments sectoriels.....	153
§1. Le rôle prépondérant des organisations internationales.....	154
A. La participation à l’action conventionnelle des Etats.....	156
1. <i>Elaboration du texte</i>	156
2. <i>Adoption</i>	158
3. <i>Statut du texte adopté ou approuvé</i>	160
4. <i>Formation de l’engagement de l’Etat</i>	160
5. <i>Effets du texte entré en vigueur</i>	161
6. <i>Amendement du corps des conventions</i>	161
B. La production d’instruments non conventionnels.....	162
1. <i>Les règles adoptées sur le fondement des pouvoirs statutaires de l’organisation</i>	162
a. Originalité des modes de production.....	163
b. Choix de l’organe compétent pour adopter.....	163
c. Conditions de vote.....	164
d. Originalité des effets des règles.....	164
2. <i>L’amendement des règles techniques annexées à des conventions spéciales</i>	167
a. Formation de l’énoncé.....	167
b. Adoption de la règle.....	168
c. Acceptation par les Etats.....	169
§2. Le rôle qualitativement indispensable des instruments directement négociés entre les Etats.....	171

Section 4. Les dynamismes régionaux	173
§1. Régionalisation du droit de la mer et régionalisme	173
A. Une synergie perfectible.....	173
B. Les organisations régionales spécifiques.....	175
1. <i>Les organisations régionales de gestion de la pêche</i>	175
2. <i>Les accords de protection des mers régionales</i>	176
3. <i>Les organisations de contrôle par l'Etat du port</i>	179
§2. L'Union européenne.....	180
A. La contribution du droit de l'UE au droit international de la mer	180
1. <i>Les compétences transférées par les Etats membres</i>	180
2. <i>Les rapports entre les normes européennes et internationales</i>	181
B. D'une approche sectorielle à une politique maritime intégrée (PMI)	182
1. <i>La politique commune de la pêche</i>	182
2. <i>Les autres politiques sectorielles ayant une dimension maritime</i>	183
3. <i>La politique maritime intégrée</i>	184
§3. Les autres droits régionaux	185
A. Les organisations régionales autres qu'européennes	185
1. <i>Les organisations africaines</i>	186
2. <i>Les organisations asiatiques</i>	187
B. La contribution du Conseil de l'Europe.....	188
Section 5. Les actes unilatéraux étatiques en droit de la mer	190
§1. La fonction de l'acte unilatéral étatique dans l'acquisition et l'exercice de droits sur les espaces marins	191
A. L'acquisition du titre	192
B. La délimitation	194
1. <i>Limites externes</i>	194
2. <i>Lignes de délimitation stricto sensu</i>	196
C. Le pouvoir de réglementer.....	198
§2. Les fonctions classiques de l'acte unilatéral étatique appliquées en matière maritime.....	199
A. Les actes unilatéraux liés aux traités	199
B. L'expression d'une position juridique.....	201
C. L'engagement unilatéral.....	202
D. Les comportements étatiques juridiquement significatifs.....	202
Chapitre 3. Le droit international de la mer du point de vue du droit français	205
Section 1. Les espaces maritimes appréhendés par le droit français	206
§1. Le renouvellement de la question du plateau continental	206
§2. L'apprentissage des zones maritimes nouvelles	210
A. La zone économique exclusive (ZEE).....	210
B. La Zone et le droit français.....	212
Section 2. L'action de l'Etat en mer, le prisme du droit français	214

TABLE DES MATIÈRES

§1. Les activités illicites, la lutte contre le trafic de stupéfiants	214
A. Le cadre juridique ordinaire	214
B. La doctrine de l'action de l'Etat en mer	216
§2. Le cas particulier de l'article 228 de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	217

DEUXIÈME PARTIE

LES SUJETS DU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Chapitre 1. Les Etats	223
Section 1. Le rôle incontournable des Etats	223
§1. L'appétit maritime des Etats	224
A. La conquête étatique de la mer.....	224
B. L'emprise graduée de l'Etat sur la mer.....	227
§2. La dynamique interétatique du droit de la mer.....	229
A. La logique interétatique du droit de la mer.....	230
B. Le droit de mer et le dépassement de l'Etat.....	233
Section 2. Les différentes catégories d'Etat	235
§1. Les Etats au regard de leur statut territorial par rapport à la mer.....	237
A. Les Etats côtiers	237
1. <i>L'Etat côtier continental</i>	237
2. <i>Les Etats insulaires</i>	238
3. <i>Les Etats archipels</i>	240
4. <i>Les Etats géographiquement désavantagés</i>	241
B. Les Etats continentalo-insulaires	242
C. Les Etats sans littoral.....	243
§2. Les Etats au regard de leur statut par rapport à la navigation maritime.....	244
A. Les Etats du pavillon	244
B. L'Etat du port	245
C. Les Etats de transit	245
D. Les Etats riverains d'un détroit	246
§3. Les Etats au regard de l'exploitation des ressources naturelles et des autres activités maritimes	247
A. Les Etats certificateurs	248
B. Les Etats membres d'une organisation internationale bénéficiant d'une dévolution de compétences dans le domaine du droit de la mer	248
C. Les Etats patronnant	249
D. Les Etats tiers.....	250
E. Les Etats voisins	251
§4. L'inégalité de développement des Etats et le droit de la mer	252
A. Les Etats développés	253
B. Les Etats en développement	253

Chapitre 2. Les organisations internationales	255
Section 1. Les organisations à vocation universelle	255
§1. La convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le système institutionnel international	256
§2. Les institutions internationales établies par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	259
A. Les réunions des Etats parties	259
B. L'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).....	260
C. La Commission des limites du plateau continental.....	264
D. Le TIDM	265
§3. Les institutions internationales établies en dehors du système de Montego Bay ...	266
A. L'adoption d'instruments destinés à compléter ou adapter la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	266
1. <i>L'Organisation des Nations Unies</i>	266
2. <i>Les institutions spécialisées des Nations Unies</i>	267
B. L'adoption d'instruments normatifs ou de politiques opérationnelles en vue d'objectifs autonomes	271
1. <i>Les conférences internationales</i>	272
2. <i>Les organisations internationales à compétences sectorielles</i>	274
3. <i>L'Organisation des Nations Unies</i>	276
Section 2. Un acteur régional privilégié : l'Union européenne	277
§1. Participation de l'Union à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les instruments y relatifs et leur mise en œuvre internationale	279
A. Participation aux traités.....	279
B. Mise en œuvre des traités et développements juridiques au plan international	280
§2. Le rôle de l'UE vis-à-vis du règlement des différends et des mécanismes judiciaires internationaux.....	281
A. Affaires contentieuses	282
B. Avis consultatifs du TIDM.....	284
§3. De certains aspects relatifs à la mise en œuvre des obligations du droit de la mer et aux procédures régionales au sein de l'UE	285
A. Procédures de règlement des différends de la convention de 1982 et différends internes à l'UE	285
B. Application du droit de la mer par les juridictions de l'UE	286
C. Législateur de l'UE et droit de la mer	287
Section 3. Les autres organisations régionales	288
§1. Typologie des organisations régionales dans l'univers du droit de la mer	288
§2. La variété de leurs profils institutionnels	293
§3. Le TIDM et les organisations régionales.....	299
Chapitre 3. Les personnes privées.....	305
Section 1. Les personnes privées, acteurs de la sphère économique du droit de la mer.....	308

TABLE DES MATIÈRES

§1. Protagonistes des activités de navigation et d'exploitation	308
A. Des rôles divers organisés autour de l'armateur.....	308
B. L'identification de l'armateur.....	311
§2. Alliés dans les activités de navigation et d'exploitation.....	315
A. Auxiliaires de l'armateur à activité juridique	315
B. Auxiliaires de l'armateur à activité matérielle.....	317
Section 2. Les personnes privées, acteurs hors de la sphère économique du droit de la mer	319
§1. Les personnes privées, relais des Etats.....	319
A. Relais de la sécurité en mer.....	320
B. Relais du développement scientifique et culturel	322
§2. Les personnes privées, relèves des Etats	326
A. Protecteurs du milieu marin	326
B. Protecteurs des migrants.....	328

TROISIÈME PARTIE LES ESPACES MARINS

Introduction. L'extension vers le large de l'emprise étatique	333
Chapitre 1. Typologie des espaces marins	341
Section 1. Les eaux intérieures.....	341
§1. Un régime juridique coutumier et conventionnel.....	341
§2. Arguments avancés pour nier l'application de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer aux eaux intérieures	342
§3. Détermination de l'étendue des eaux intérieures.....	348
§4. Droits et obligations de l'Etat côtier et des Etats tiers sur les eaux intérieures...	350
Section 2. La mer territoriale.....	355
§1. Définition de la mer territoriale.....	356
A. La notion	356
B. La délimitation	358
§2. Régime de la mer territoriale.....	360
A. Souveraineté de l'Etat côtier et droit de passage.....	360
B. Prérrogatives et obligations de l'Etat côtier.....	363
Section 3. La zone contiguë	367
§1. Origine de la zone contiguë.....	367
A. Historique.....	367
B. Le processus de codification jusqu'en 1958	369
1. La nature des pouvoirs dans la zone contiguë	369
2. Les domaines de juridiction dans la zone contiguë.....	370
3. Le droit de poursuite (<i>hot pursuit</i>).....	372
4. Le texte final dans la Convention de 1958	372
C. De Genève à Montego Bay.....	373

1. Historique de la négociation.....	373
2. Les différences avec la Convention de 1958.....	377
§2. La zone contiguë aujourd'hui.....	377
A. La pratique des Etats.....	377
1. Largeur.....	377
2. Compétences.....	378
3. Délimitation.....	380
B. Statut coutumier de la zone contiguë et régime juridique de ses eaux.....	383
Section 4. La zone économique exclusive (ZEE).....	384
§1. La nature juridique.....	385
A. L'apparition de la notion.....	385
1. Origines du concept.....	385
2. Le développement du concept.....	386
B. Les contours de la notion.....	388
1. La mise en oeuvre de l'institution de la ZEE.....	388
2. La nature des droits.....	390
§2. Un régime à la fois simple et complexe.....	392
A. Une zone de compétences fonctionnelles.....	392
1. Transposition du régime de la haute mer.....	392
2. La juridiction quant au milieu marin de l'Etat côtier.....	395
B. Les droits résiduels.....	396
1. La supposition de compétences.....	396
2. Le rôle de l'équité dans l'attribution des droits dans la ZEE.....	398
Section 5. Le plateau continental.....	400
§1. La création de l'espace du plateau continental.....	400
A. La proclamation Truman de 1945.....	401
B. Les travaux de la CDI.....	402
§2. La définition et la délimitation du plateau continental.....	403
A. La définition spatiale du plateau continental selon la convention de Genève de 1958.....	403
B. La création de l'espace du plateau continental en deçà et au-delà de 200 milles marins par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.....	404
C. La procédure de définition du plateau continental étendu.....	405
1. Le dépôt de la demande d'extension.....	405
2. Le rôle et le mandat de la Commission des limites du plateau continental.....	406
D. L'articulation des procédures de définition et de délimitation : la spécificité du plateau continental étendu.....	409
§3. Les droits de l'Etat côtier sur le plateau continental.....	410
§4. Les activités d'exploration et d'exploitation sur le plateau continental et le rayonnement des droits de l'Etat côtier.....	412
§5. Les contributions de l'Etat côtier au titre de l'exploitation du plateau continental étendu.....	413
Section 6. La haute mer.....	416
§1. La liberté des mers et le concept de haute mer.....	416

TABLE DES MATIÈRES

A. Histoire.....	416
B. La nature juridique de la haute mer	418
§2. La définition de la haute mer.....	419
§3. Le régime juridique – le principe de la liberté de la haute mer	420
A. Le contenu de la liberté	420
1. <i>La liberté de navigation</i>	421
2. <i>La liberté de survol</i>	421
3. <i>La liberté de poser des câbles et des pipelines sous-marins</i>	422
4. <i>La liberté de construire des îles artificielles et autres installations</i>	422
5. <i>La liberté de la pêche</i>	423
6. <i>La liberté de la recherche scientifique</i>	423
7. <i>D'autres libertés de la haute mer</i>	424
B. La compétence exclusive de l'Etat du pavillon	425
1. <i>Les caractéristiques</i>	425
2. <i>Les obligations de l'Etat du pavillon</i>	427
§4. Le régime juridique – les exceptions.....	428
A. Le droit de poursuite	428
B. Le droit de visite.....	428
C. La piraterie	429
D. La compétence pénale en matière d'abordage ou en cas de tout autre incident de navigation maritime.....	429
Section 7. La Zone	430
§1. La conventionnalisation progressive des grands fonds marins internationaux ...	432
A. Les prémices d'un encadrement juridique de la Zone	432
B. L'entrée en vigueur contrariée de la partie XI.....	436
§2. L'institutionnalisation novatrice d'un patrimoine commun de l'humanité.....	439
A. Une internationalisation institutionnelle indispensable	439
B. Une « nouvelle frontière » du droit international ?.....	441
Section 8. Les détroits	445
§1. Une définition approximative des détroits internationaux.....	446
§2. Typologie des « détroits servant à la navigation internationale ».....	449
A. Détroits de « type Messine »	449
B. Détroits de « type Tiran ».....	452
§3. La sauvegarde des régimes conventionnels du passé	455
Section 9. Les eaux archipélagiques.....	457
§1. La lente consécration d'un statut archipélagique.....	458
A. Les tâtonnements ayant précédé la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	458
1. <i>Des mentions éparées dans les travaux antérieurs à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer</i>	458
2. <i>L'effet catalyseur de l'arrêt Pêcheries anglo-norvégiennes de 1951</i>	459
3. <i>La naissance du concept d'Etat archipélagique</i>	460
B. L'apport fondateur de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	461
1. <i>La conciliation d'intérêts contradictoires lors de la troisième conférence</i>	461

2. <i>Des solutions conventionnelles ayant acquis une valeur coutumière</i>	462
§2. Les caractéristiques essentielles du statut archipélagique	464
A. Conditions de validité des revendications d'un statut archipélagique	464
B. Le tracé des lignes de base archipélagiques.....	466
C. Le régime des eaux archipélagiques	469
1. <i>Une souveraineté raisonnable</i>	469
2. <i>La protection bivalente des droits et intérêts des tiers non relatifs</i> <i>à la navigation</i>	470
3. <i>Obligations relatives à la navigation</i>	474
4. <i>La coopération avec les organisations internationales</i> <i>pour la désignation des voies de passage archipélagique</i>	475
Section 10. Les espaces marins attachés à des îles ou rochers	477
§1. Délimitation du sujet	477
§2. Le régime des îles dans les conventions de Genève sur le droit de la mer	478
§3. La Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1974-1982) ..	480
§4. L'interprétation de l'article 121	482
§5. L'article 121, §3, règle conventionnelle ou coutumière ?	486
Section 11. Les mers fermées et semi-fermées.....	489
§1. La notion de mer fermée et semi-fermée d'après la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	491
A. Les difficultés à dégager une définition de la notion de mer fermée et semi- fermée	491
B. Une définition des mers fermées et semi-fermées fondée sur des critères imprécis	493
§2. Le régime juridique des mers fermées et semi-fermées d'après la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	497
A. Un régime juridique fondé sur la coopération entre Etats riverains	497
B. Un régime juridique modeste par son contenu	499
Section 12. Les régions polaires.....	501
§1. Le cadre juridique du droit de la mer est applicable aux régions polaires	501
§2. La région arctique. Contributions au développement du droit de la mer.....	505
§3. La mise en œuvre du droit de la mer dans l'Arctique dans le contexte des changements climatiques	510
§4. L'application du droit de la mer dans l'Antarctique.....	513
§5. La dépendance des régions polaires aux enjeux climatiques globaux	517
Section 13. Les espaces marins non visés par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	518
§1. Typologie des espaces non compris dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	519
A. Les espaces maritimes résultant d'une création unilatérale.....	519
1. <i>Les espaces maritimes sis dans les limites de la ZEE</i>	519
2. <i>Les espaces maritimes sis au-delà des limites de la ZEE</i>	521
B. Les espaces maritimes résultant d'une création multilatérale.....	521
1. <i>Les espaces maritimes créés par une pluralité d'Etats</i>	522

TABLE DES MATIÈRES

2. Les espaces maritimes créés avec le concours d'organisations internationales	523
§2. Les interrogations découlant de la création d'espaces maritimes non compris dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	524
A. Le problème de leur conformité à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	524
1. Les espaces conformes à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	524
2. Les zones dénucléarisées : des espaces potentiellement en conflit avec la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	526
3. La Mar Presencial chilienne : un espace non conforme à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	526
B. Des espaces maritimes aux considérables implications politiques	527
1. La création d'espaces maritimes non compris dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des instruments de realpolitik	527
2. La création d'espaces maritimes non compris dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, une éventuelle prémisse à l'instauration de zones visées par elle	528
Chapitre 2. Les limites des espaces marins	529
Section 1. Les limites extérieures des espaces marins.....	529
§1. Le point de départ des espaces marins	530
A. Les lignes de base : le régime de droit commun.....	531
1. Les règles normales pour la détermination de la ligne de base	532
a. La laisse de basse mer de la côte (article 5 de la convention de Montego Bay.	532
b. Les lignes de base normales des hauts-fonds découvrants, des récifs et des installations portuaires.....	534
i. Les hauts-fonds découvrants (article 13 de la convention de Montego Bay) ..	534
ii. Les récifs (article 6 de la convention de Montego Bay)	536
iii. Les installations portuaires (article 11 de la convention de Montego Bay)...	537
2. Les règles exceptionnelles pour la détermination de la ligne de base	538
a. Les lignes de base droites (article 7 de la convention de Montego Bay).....	538
b. Les lignes de fermeture.....	540
i. Embouchure d'un fleuve (article 9 de la convention de Montego Bay)....	540
ii. Baies (article 10 de la convention de Montego Bay)	541
B. Le régime particulier des lignes de base archipélagiques	543
§2. L'étendue des espaces marins	545
A. Le système des limites maximales	545
1. La mer territoriale	546
2. La zone contiguë	547
3. La ZEE.....	549
B. La limite extérieure du plateau continental.....	549
1. Les critères applicables à la délimitation du plateau continental juridique.....	551
a. La limite extérieure minimale de 200 milles.....	553

b. La limite extérieure du plateau continental au-delà de 200 milles	553
i. Le rebord externe de la marge continentale et son identification.....	554
ii. Les limites extérieures maximales limitant l'étendue du plateau continental	557
iii. L'établissement de la limite extérieure du plateau continental	558
2. <i>Les contraintes procédurales : le rôle de la Commission des limites du plateau continental</i>	558
a. La composition de la Commission	559
b. La fonction de la Commission	559
c. La pratique de la Commission.....	563
Section 2. La délimitation des espaces marins	565
§1. Considérations générales sur la délimitation des frontières maritimes.....	566
A. Titre et délimitation.....	566
1. <i>Le titre et son fondement</i>	566
2. <i>Titre et géographie</i>	567
3. <i>La place de l'équité</i>	568
B. Les caractéristiques des lignes de délimitation maritimes	570
1. <i>Ligne unique ou lignes multiples ?</i>	570
a. Ligne unique, méthodologies diverses	570
b. La délimitation à travers des zones marines de nature différente.....	571
c. La délimitation entre zones de nature différente	572
d. La question des « zones grises »	573
2. <i>Les points extrêmes de la frontière maritime</i>	574
a. Le point de départ de la frontière maritime	574
b. Le point d'aboutissement de la frontière maritime	575
§2. La délimitation par voie d'accord	576
A. Le principe de la délimitation par voie d'accord	576
B. La pratique conventionnelle des Etats	578
1. <i>Espaces maritimes et pluralité d'accords de délimitation</i>	579
2. <i>Les méthodes de délimitation</i>	580
3. <i>Les facteurs pris en considération</i>	581
4. <i>Les zones communes</i>	582
C. Les accords tacites.....	583
D. Les arrangements à caractère pratique	584
§3. Les méthodes de délimitation des différentes zones marines en l'absence d'accord	585
A. La délimitation de la mer territoriale.....	586
1. <i>Le principe : l'équidistance</i>	586
2. <i>L'exception : l'existence de circonstances spéciales</i>	588
B. La délimitation de la ZEE et du plateau continental	590
1. <i>La recherche d'une « solution équitable » et la consécration progressive d'une méthode de référence</i>	593
a. L'objectif fondamental : la recherche d'une solution équitable	593
b. La consécration d'une méthode de référence	594

TABLE DES MATIÈRES

2. <i>La mise en œuvre de la méthode de référence</i>	598
a. Les opérations préliminaires	598
b. Les trois étapes de la méthode de référence	600
3. <i>Les alternatives exceptionnelles à la méthode de référence</i>	608
Section 3. L'information géographique et la convention des Nations Unies sur le droit de la mer : considérations techniques et pratiques des Etats côtiers.....	624
§1. Les articles de la Convention relatifs aux dépôts	626
A. Définition et confusion autour des lignes de base normales (article 5)	627
B. La mer territoriale... depuis les lignes de base normales ? (article 16)	629
C. Les lignes de base archipélagiques	631
D. Limites extérieures et lignes de délimitation.....	632
§2. Considérations techniques autour de la carte marine.....	634
A. Systèmes géodésiques	635
B. Projection des cartes marines	637
C. Quelles échelles pour les zones maritimes ?.....	638
D. Précision liée à la carte marine.....	639
§3. Les listes de coordonnées géographiques.....	640
A. Systèmes géodésiques	642
B. Une approche alternative pour les lignes de base normales.....	643
C. Précision d'un arc par le biais de listes de coordonnées géographiques	646
D. Précision géographique et utilisation universelle	648

QUATRIÈME PARTIE LES ACTIVITÉS EN MER

Chapitre 1. La navigation.....	655
Section 1. Notion.....	655
§1. Le terme « navigation ».....	655
§2. La navigation « internationale ».....	657
Section 2. Moyen	659
§1. Le navire ; les navires	659
A. Le navire	659
B. Navires de guerre	664
C. Navires affectés exclusivement à un service public non commercial	666
D. Navires (ou bateaux) de pêche	667
E. Autres navires.....	668
§ 2. La nationalité des navires.....	669
A. Conditions d'attribution	670
B. Conséquences de l'attribution par un Etat de sa nationalité à un navire.....	673
Section 3. Régime	676
§ 1. En haute mer	676
A. La liberté de navigation.....	676
B. Les aménagement à la liberté de navigation	677

C. Les obligations liées à la liberté de navigation	679
1. Obligations relatives au navire et aux équipages (article 94 de la Convention de 1982).....	680
2. Obligation de prêter assistance à tiers (article 98 de la Convention de 1982)	682
3. Interdiction du transport d'esclaves (article 99 de la Convention de 1982)...	684
4. Obligations en matière de protection et de préservation du milieu marin (article 217 de la Convention de 1982).....	686
5. Obligations mises à la charge de l'Etat du pavillon par le Conseil de sécurité des Nations Unies.....	686
§2. Dans la ZEE d'un Etat tiers.....	687
A. Droits de visite et d'arraisonnement, et compétence pénale de l'Etat côtier dans sa ZEE	688
B. Restrictions à la liberté de navigation.....	689
§3. Dans la zone contigüe d'un Etat tiers	689
§4. Dans les eaux territoriales et archipélagiques et les détroits internationaux.....	691
A. L'institution des droits de passage (inoffensif, en transit, archipélagique).....	692
B. Les bénéficiaires des droits de passage (inoffensif, en transit, archipélagique)	694
C. Les régimes des droits de passage (inoffensif, en transit, archipélagique)	695
1. Le droit de passage inoffensif.....	696
2. Le droit de passage en transit.....	700
3. Le droit de passage archipélagique	700
Chapitre 2. L'exploitation des ressources halieutiques (la pêche)	703
Section liminaire. Evolution(s) du droit international des pêches maritimes	707
§1. Le besoin d'une gestion rationnelle.....	707
A. La recherche d'un fondement scientifique	707
B. La gestion institutionnelle des ressources.....	709
§2. La « juridiction rampante » de l'Etat riverain	711
Section 1. L'exploitation des ressources halieutiques de la mer territoriale.....	713
Section 2. La conservation et l'exploitation des ressources halieutiques de la ZEE..	714
§1. Le régime de conservation et d'exploitation des ressources.....	715
A. Le régime général.....	715
B. Les dispositions relatives à certaines espèces ou certains stocks.....	717
§2. Des difficultés de mise en œuvre	719
Section 3. La conservation et la gestion des ressources halieutiques de la haute mer	720
§1. Le droit commun.....	720
§2. Le droit spécial.....	722
A. A destination des navires du pavillon.....	723
B. A destination des navires étrangers	725
Section 4. L'Union européenne et la pêche.....	726
§1. Compétences de l'Union en matière de pêche.....	729
A. Les fondements textuels.....	729

TABLE DES MATIÈRES

B. Le rôle de la Cour de justice.....	729
C. Les organes chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la PCP.....	730
1. <i>Les institutions</i>	730
2. <i>Les comités</i>	731
§2. Encadrement de l'activité de pêche.....	731
A. La zone de pêche de l'Union.....	731
1. <i>Communautarisation des zones maritimes des Etats membres</i>	731
2. <i>Accès à la ressource</i>	732
B. La conservation des ressources dans la zone de pêche européenne.....	734
1. <i>Limitation des taux d'exploitation</i>	734
2. <i>Réduction de la capacité de pêche</i>	736
3. <i>Contrôle</i>	737
C. Dimension internationale de la politique commune de la pêche.....	737
1. <i>Accords de pêche avec des Etats tiers</i>	738
2. <i>Contribution à la gestion internationale des pêcheries</i>	739
§3. Encadrement de la commercialisation des produits de la pêche.....	739
Chapitre 3. L'exploitation des ressources biologiques non halieutiques.....	743
Section 1. Exploitation des ressources biologiques dans les zones sous juridiction nationale.....	745
§1. La mer territoriale.....	745
§2. La ZEE et le plateau continental.....	746
Section 2. Exploitation des ressources biologiques dans les zones situées au- delà des limites de la juridiction nationale.....	749
§1. Le régime juridique applicable aux ressources génétiques marines dans les espaces situés au-delà des limites de la juridiction nationale.....	750
§2. Un nouveau traité pour régir les ressources génétiques marines ?.....	753
Chapitre 4. L'exploitation des ressources des fonds marins et de leur sous-sol.....	757
Section 1. L'exploitation du plateau continental.....	757
§1. Le régime de droit commun.....	758
A. Le principe des « droits souverains exclusifs ».....	758
B. Les atténuations de l'exclusivité.....	762
1. <i>La concurrence des compétences d'autres Etats</i>	762
2. <i>La complémentarité du droit de certaines organisations internationales, en particulier des organisations d'intégration économique, telle l'Union européenne</i>	763
§2. Les régimes « dérogatoires ».....	764
A. En cas de chevauchement des zones sous juridiction étatique.....	764
B. En cas d'absence de délimitation des plateaux continentaux.....	765
C. Le partage des ressources du plateau continental au-delà de 200 milles marins.....	765
Annexe.....	766

Section 2. L'exploitation de la Zone	767
§1. Les principes directeurs.....	768
A. La non-appropriation de la Zone et de ses ressources	768
B. L'utilisation pacifique	770
C. L'utilisation des ressources pour le bénéfice de l'humanité	771
§2. Les modalités d'exploitation	772
A. Le régime transitoire	773
1. <i>Les missions de la Commission préparatoire</i>	773
2. <i>L'enregistrement des investisseurs pionniers</i>	774
3. <i>La notion de patrimoine commun de l'humanité confrontée aux ambitions des pays industrialisés</i>	776
B. Les modifications introduites par l'accord de 1994.....	777
1. <i>La prise de décision au sein de l'Autorité internationale des fonds marins</i>	778
2. <i>Les aspects opérationnels</i>	780
a. Le régime d'exploration des fonds marins	781
b. Le régime d'exploitation des fonds marins	782
C. Les activités de l'Autorité depuis l'entrée en vigueur de la Convention	783
Chapitre 5. La protection de l'environnement marin	787
Section 1. Le cadre général	789
§1. La convention des Nations Unies sur le droit de la mer	789
A. L'obligation de protection et préservation du milieu marin	790
B. Coopération internationale	793
C. Surveillance et évaluations d'impact	795
D. Responsabilité	795
E. Règlement des différends	796
§2. Le droit international général et la contribution de la « soft law »	797
Section 2. Réglementation des sources de pollution	800
§1. Pollution d'origine tellurique	801
§2. Pollution par les navires.....	802
A. Pollution résultant de l'exploitation normale des navires.....	803
1. <i>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</i>	803
2. <i>Les règles et normes internationales applicables</i>	805
3. <i>Le transport des substances et déchets dangereux</i>	806
B. Prévention des accidents maritimes et réparation	807
§3. Pollution par immersion.....	809
§4. Pollution résultant des activités relatives aux fonds marins	810
A. Pollution résultant des activités relatives aux fonds marins relevant de la juridiction nationale.....	810
B. Pollution résultant d'activités menées dans la Zone	811
§5. Pollution atmosphérique ou transatmosphérique.....	813
§6. Autres sources de pollution.....	814
A. Pollution provenant des installations ou engins autres que ceux utilisés pour l'exploration ou l'exploitation des ressources naturelles	814

TABLE DES MATIÈRES

B. Pollution résultant de l'utilisation de techniques	814
C. Pollution résultant de l'introduction intentionnelle ou accidentelle d'espèces étrangères ou nouvelles	815
D. Evacuation de substances toxiques, nuisibles ou nocives.....	815
Section 3. Protection des espèces marines et conservation et utilisation durable de la biodiversité marine	816
§1. Réglementation des prises et prélèvements	816
§2. Réglementation du commerce international.....	817
§3. Mesures spatiales de protection.....	818
A. Les mesures sectorielles	818
B. Les aires marines protégées.....	820
§4. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine	821
Section 4. Les défis émergents	823
§1. Les nouvelles causes de dégradation des écosystèmes marins	823
A. Changements climatiques.....	823
B. Acidification des océans.....	825
C. Pollution sonore.....	826
D. Débris marins	827
§2. Vers un nouvel instrument sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale ?.....	828
§3. Les limites du cadre juridique	831
Chapitre 6. Les activités scientifiques.....	837
Section 1. Introduction	837
§1. L'importance de la recherche scientifique marine. Son contenu	837
§2. La nécessité d'un encadrement juridique	838
Section 2. Le régime juridique de la recherche scientifique marine.....	838
§1. L'évolution de la recherche scientifique marine avant 1982	838
§2. La recherche scientifique marine dans la convention sur le droit de la mer de 1982.....	840
A. Définition de la recherche scientifique marine.....	841
B. Le régime de la recherche scientifique marine	842
1. <i>Dispositions générales</i>	842
2. <i>Coopération internationale</i>	843
3. <i>Conduite et promotion de la recherche scientifique marine</i>	843
a. Les dispositions applicables dans les zones sous juridiction nationale	843
i. Mer territoriale.....	843
ii. ZEE et plateau continental.....	844
b. Les dispositions applicables dans les zones au-delà de la juridiction nationale	845
4. <i>Statut des installations et matériels utilisés pendant les activités de recherche scientifique marine</i>	845
5. <i>Responsabilité</i>	846
6. <i>Règlement des différends</i>	846

§3. Les relations avec d'autres conventions	847
§4. Forces et faiblesses du régime de la recherche scientifique marine de la convention de Montego Bay.....	848
A. La force de la coopération internationale	848
B. La protection de l'environnement.....	849
C. Interactions entre la recherche scientifique marine et le droit de la mer.....	849
D. La recherche scientifique marine concernant les ressources génétiques dans la Zone.....	850
Section 3. La pratique des Etats	851
§1. Etats côtiers.....	852
§2. Etats sans littoral	852
§3. Union européenne	852
Chapitre 7. Le développement et le transfert des techniques marines	855
Section 1. La partie XIV : un projet ambitieux réduit à la simple expression d'un « engagement-cadre »	857
Section 2. Le contenu des dispositions de portée générale relatives au développement et au transfert des techniques marines	858
§1. Les principes applicables en matière de développement et de transfert des sciences et techniques de la mer.....	859
§2. La coopération internationale.....	861
§3. Les mécanismes de coordination et de collaboration scientifiques et techniques nationaux et régionaux	862
Section 3. L'apport de la Commission océanographique intergouvernementale aux dispositions de la partie XIV	863
Chapitre 8. Statuts juridiques des Etats sans littoral et des Etats géographiquement désavantagés	867
Section 1. La liberté de transit.....	869
§1. Bases statutaires	869
A. Le dispositif conventionnel de la « liberté » de transit	870
B. Tentatives d'élaboration d'un « droit » de transit	872
§2. Mécanismes de mise en œuvre	873
A. La rareté de conventions bilatérales relatives au transit	873
B. Prolongements.....	876
Section 2. Les libertés des mers	877
§1. La navigation maritime	878
A. Le droit au pavillon maritime.....	878
B. L'accès aux ports.....	880
§2. L'exploitation des ressources maritimes	883
A. Les ressources biologiques.....	883
B. Les ressources minérales	886

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 9. La protection du patrimoine culturel subaquatique	891
Section 1. L'émergence de règles spéciales	892
§1. Les sources pertinentes	892
§2. La définition changeante du patrimoine culturel subaquatique	894
Section 2. Un régime juridique au service de la dimension patrimoniale des biens	897
§1. La protection du patrimoine	897
§2. La reconnaissance des liens avec l'Etat d'origine	898
Section 3. Un certain redécoupage des espaces maritimes	899
§1. La possible mise en place d'une zone archéologique marine	900
§2. L'extension par l'Etat côtier de son propre espace de compétence	902

CINQUIÈME PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Chapitre 1. La police de la mer	907
Section 1. Les domaines d'intervention du pouvoir de police.....	907
§1. Pouvoir de police de l'Etat côtier	908
A. Eaux intérieures et ports.....	908
B. La mer territoriale.....	909
C. La zone contigüe	911
D. Détroits et eaux archipélagiques.....	911
E. La ZEE	911
F. La haute mer	912
§2. Le pouvoir de police de l'Etat du pavillon	914
§3. Le pouvoir de police des autres Etats	914
A. La piraterie	915
1. <i>La définition de la piraterie</i>	916
2. <i>Mesures de répression de la piraterie</i>	918
3. <i>La coopération internationale pour la prévention et la répression de la piraterie</i>	919
B. Les navires sans nationalité	921
C. Les émissions non autorisées diffusées depuis la haute mer.....	922
D. Le droit de visite	922
E. Le consentement de l'Etat du pavillon.....	923
F. Les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité	924
§4. Coopération à l'égard des mesures prises contre certaines infractions en mer ...	924
A. Le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.....	925
B. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée	926
1. <i>L'accord des Nations Unies sur les stocks de poisson</i>	928
2. <i>Les instruments de la FAO sur la pêche</i>	929
3. <i>Les organisations et arrangements régionaux de pêche</i>	929

C. Les actes terroristes contre la navigation, les installations offshores et les autres intérêts maritimes	930
D. Transport d'esclaves, traite de personnes et trafic de migrants en mer	932
1. <i>Le transport d'esclaves et la traite de personnes en mer</i>	932
2. <i>Le trafic de migrants en mer</i>	933
Section 2. La mise en œuvre du pouvoir de police.....	935
§1. La mise en œuvre du pouvoir de police dans le cadre des compétences exclusives.....	936
A. Compétences exclusives par principe et mise en œuvre des pouvoirs de police.....	937
1. <i>Exclusivité de la compétence territoriale dans les zones maritimes sous souveraineté étatique (eaux intérieures/ports, mer territoriale, eaux archipélagiques, détroits)</i>	937
2. <i>Exclusivité de la compétence de l'Etat du pavillon en haute mer</i>	939
3. <i>Exclusivité de la compétence de l'Etat du pavillon pour les navires d'Etat où qu'ils se trouvent</i>	940
B. Limitations, atténuations ou exceptions aux compétences exclusives et mise en œuvre des pouvoirs de police.....	940
1. <i>Limitations ou exceptions à l'exclusivité de la compétence territoriale en eaux intérieures (concurrence des compétences Etat du port et Etat du pavillon)</i>	941
2. <i>Limitations ou exceptions à l'exclusivité de la compétence territoriale en mer territoriale, détroits et eaux archipélagiques (concurrence des compétences entre Etat côtier ou Etat riverain ou Etat archipélagique et Etat du pavillon)</i>	942
3. <i>Exceptions à la compétence exclusive de l'Etat du pavillon en haute mer (concurrence des compétences entre Etat du pavillon et Etats tiers)</i>	944
§2. La mise en œuvre du pouvoir de police dans le cadre des compétences concurrentes	948
A. Compétences concurrentes par principe et mise en œuvre des pouvoirs de police	948
1. <i>Répartition des compétences dans la ZEE et le plateau continental</i>	948
2. <i>Répartition des compétences dans la zone contigüe</i>	951
3. <i>Répartition et concurrence des compétences dans la Zone</i>	952
B. Compétences concurrentes prévues par des régimes spéciaux et mise en œuvre des pouvoirs de police.....	953
1. <i>Compétences concurrentes conventionnellement ou unilatéralement prévues dans les eaux sous souveraineté</i>	954
2. <i>Compétences concurrentes conventionnellement ou unilatéralement prévues en haute mer</i>	955
3. <i>Compétences concurrentes prévues par le droit de l'Union européenne pour les zones maritimes des Etats membres et les navires battant leurs pavillons</i>	959
Section 3. Les moyens d'action autorisés.....	962
§1. Une diversité croissante des moyens d'action.....	963
A. Les moyens d'action préventifs.....	963

TABLE DES MATIÈRES

1. <i>Renforcement des capacités</i>	963
2. <i>Techniques de protection</i>	965
a. Patrouilles et droit de visite.....	965
b. Convois et équipes embarquées.....	969
B. Les moyens d'action répressifs.....	971
1. <i>Interdictions navales et poursuite</i>	971
a. Embargo et blocus.....	971
b. Poursuite (hot pursuit) et arraisonnement.....	973
2. <i>Arrestation et jugement des individus</i>	975
a. Interpellations et enquêtes.....	975
b. Poursuites judiciaires et jugements.....	977
§2. Une mise en œuvre en quête d'efficacité.....	979
A. Les agents autorisés.....	979
1. <i>La double dimension unilatérale/multilatérale</i>	980
2. <i>La double dimension public/privé</i>	981
B. Les garanties.....	984
1. <i>Les garanties relatives à la conduite des actions de police</i>	984
2. <i>Les garanties relatives à la conduite des poursuites judiciaires</i>	985
Chapitre 2. Le règlement des différends.....	989
Section 1. Le système de règlement des différends de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.....	989
§1. Un système flexible de règlement obligatoire des différends.....	991
A. Partie XV, section 1.....	992
B. Partie XV, section 2.....	994
§2. Les différends couverts et le droit applicable à leur règlement.....	995
A. Principe.....	995
B. Exceptions.....	998
1. <i>Dans un sens extensif</i>	998
2. <i>Dans un sens restrictif</i>	1000
a. L'article 297.....	1001
b. L'article 298.....	1002
c. Relations entre les articles 297 et 298 et l'article 288, §1.....	1006
§3. Les mécanismes proposés par la Convention.....	1007
§4. Les règles procédurales applicables (aperçu général).....	1010
A. Les règles conditionnant le déclenchement de la procédure.....	1010
B. Les règles régissant le fonctionnement de la procédure.....	1012
1. <i>Droit de la preuve</i>	1013
2. <i>Fragmentation procédurale ?</i>	1014
3. <i>Procédures spécifiques</i>	1014
a. Mesures conservatoires.....	1014
b. Prompte mainlevée.....	1015
c. Chambre des fonds marins.....	1018

TRAITÉ DE DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Section 2. Le règlement des différends en-dehors de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer	1020
§1. Le règlement des différends lorsque la Convention n'est pas applicable	1021
A. Les techniques habituelles de règlement des différends relevant du droit de la mer	1021
B. L'emprunt des procédures de règlement de la Convention.....	1026
§2. Le règlement des différends en-dehors de la Convention, alors qu'elle est applicable.....	1028
A. La question des différends antérieurs à l'entrée en vigueur de la Convention.....	1028
B. La mise à l'écart des procédures de règlement prévues par la Convention.....	1031
1. <i>L'article 281</i>	1032
2. <i>L'article 282</i>	1039
C. Le recours à des procédures internes	1047
Section 3. L'articulation entre procédures de règlement des différends.....	1049
§1. L'articulation des procédures successives.....	1050
§2. L'articulation des procédures parallèles	1053

SIXIÈME PARTIE

DROIT DE LA MER ET AUTRES BRANCHES DU DROIT INTERNATIONAL

Chapitre I. Droit de la mer et droit du maintien de la paix et de la sécurité internationales.....	1063
Section 1. Du jus ad bellum au jus in bello	1063
§1. Conditions du recours à la force en mer	1063
A. La force en mer prohibée	1064
1. <i>La nature de l'interdiction</i>	1064
2. <i>Le contenu de l'interdiction</i>	1066
B. La force en mer autorisée	1067
1. <i>Les mesures de police en mer</i>	1067
2. <i>Les exercices militaires en mer</i>	1069
§2. Encadrement juridique des conflits armés en mer	1070
A. L'insuffisance du droit international humanitaire ?.....	1071
1. <i>La difficile appréciation de l'applicabilité du droit international humanitaire</i>	1071
2. <i>Les défauts du corpus normatif pertinent</i>	1073
B. L'utilité limitée du droit de la neutralité ?	1075
1. <i>Les hypothèses peu nombreuses de mise en jeu du droit de la neutralité</i>	1075
2. <i>Le contenu classique des droits et devoirs des Etats neutres et des belligérants</i>	1076
Section 2. Autres aspects de la sécurité collective en mer.....	1077
§1. Droit des sanctions	1077
§2. Droit de la maîtrise de l'armement en mer	1080
A. La démilitarisation et la dénucléarisation de certaines zones maritimes	1081

TABLE DES MATIÈRES

B. La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive	1081
Chapitre 2. Droit de la mer et droit international économique et social.....	1083
Section 1. Aspects de droit international économique.....	1085
§1. Les échanges des produits de la mer	1086
§2. Conservation des ressources biologiques et préservation du milieu marin.....	1090
§3. Les activités dans la « Zone »	1092
§4. Règlement des différends	1094
Section 2. Aspects de droit international social.....	1095
§1. La Convention sur le travail maritime.....	1095
§2. Portée	1096
§3. Principes directeurs	1097
§4. Contrôle interne de la mise en œuvre.....	1098
Chapitre 3. Droit de la mer et protection internationale de l'individu	1099
Section 1. Consolidation mutuelle.....	1100
§1. Irrigation des droits de l'Homme	1100
A. Une juridiction étendue	1100
B. Des obligations précisées	1102
§2. Humanisation du droit de la mer	1104
A. Le rejet d'une zone de non-droit	1104
B. Des considérations élémentaires d'humanité en mer	1106
Section 2. Coordination lacunaire	1108
§1. Lacunes du droit de la mer et entrave à la réalisation des droits de l'Homme..	1108
A. Violation verticale des droits de l'Homme.....	1109
B. Protection horizontale des droits de l'Homme.....	1110
§2. Les écueils du droit de la mer et des droits de l'Homme en matière de lutte contre l'immigration clandestine.....	1112
A. Le droit d'errer en mer	1112
B. Port de débarquement et demande d'asile	1114
Chapitre 4. Droit de la mer et droit aérien.....	1119
Section 1. Similitudes.....	1120
Section 2. Divergences.....	1124
§1. Evolution dans le temps	1124
§2. Statuts et utilisations	1129
§3. Droit de passage inoffensif.....	1138
§4. Place des sources.....	1141
§5. Règlement des litiges de nature privée.....	1144
§6. Aspects institutionnels	1145
§7. Règlement des différends	1145

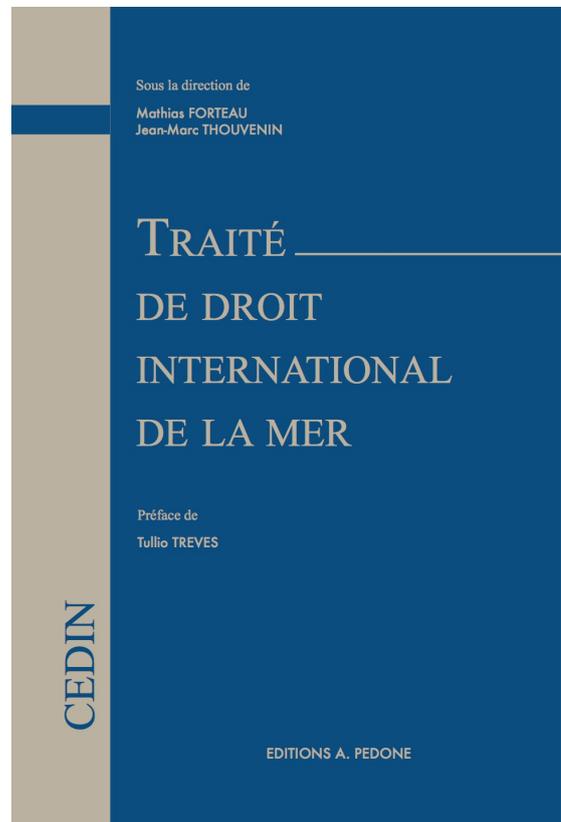
TRAITÉ

DE DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Le présent *Traité* vise à mettre à la disposition des étudiants, des praticiens et des chercheurs une présentation actualisée et aussi détaillée que possible du droit international de la mer, c'est-à-dire des principes et règles de droit international public (à commencer par ceux qui résultent de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982) qui régissent les titres de souveraineté, droits de juridiction et compétences des Etats sur les espaces maritimes et ceux qui encadrent les activités en mer, ainsi que le règlement des différends portant sur leur interprétation ou application.

Après avoir dressé le tableau des sources (Première partie) puis des sujets (Deuxième partie) du droit international de la mer, le présent ouvrage présente les différents espaces maritimes (Troisième partie) et les diverses activités en mer (Quatrième partie), avant de s'attacher à exposer les moyens de mise en œuvre du droit de la mer (Cinquième partie) et à éclaircir ses rapports avec d'autres branches voisines du droit international public (Sixième partie).

Cet ouvrage collectif est le fruit de la collaboration des membres du Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) et de nombreux autres universitaires et praticiens. Il vise à devenir un ouvrage de référence en langue française en droit de la mer. Il a été par ailleurs préparé de manière à constituer un instrument de travail utile, grâce aux éléments de bibliographie et aux index qui viennent compléter les contributions individuelles des différents auteurs du présent *Traité*.



EDITIONS A. PEDONE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, France, soit par télécopie : +33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - 94 € l'ouvrage. Nous consulter pour envoi.

TRAITÉ DE DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00850-3

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....Ville.....

.....Pays.....